

AVIS PUBLIC D'UNE DEMANDE  
DE DÉROGATION MINEURE  
IMMEUBLE SITUÉ SUR LE LOT 3 921 545  
DU CADASTRE DU QUÉBEC,  
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE DRUMMOND,  
SOIT AU 1990 DU CHEMIN DE LA LONGUE-POINTE

Avis public est donné que le conseil municipal doit, lors de la séance ordinaire du 13 mai 2024 qui se tiendra à compter de 19 h à l'hôtel de ville de Drummondville, statuer sur une demande de dérogation mineure relativement à l'immeuble ci-haut mentionné.

Cette demande de dérogation mineure a pour effet de réduire de 10 mètres à 4,5 mètres la marge avant minimale applicable à un garage privé isolé projeté en cour avant le tout pouvant être assujetti à certaines conditions.

La Ville de Drummondville invite les citoyens souhaitant obtenir plus d'information ou soumettre des commentaires à l'égard de ces dossiers à communiquer avec le Service de l'urbanisme d'ici le 13 mai 2024 à 16h30 :

Téléphone : 311

Courriel : [accueil-permis@drummondville.ca](mailto:accueil-permis@drummondville.ca)

DONNÉ À DRUMMONDVILLE, ce 26 avril 2024.

ME MÉLANIE OUELLET  
Greffière



A-5602

#2075

#2115

#1990

chemin de la Longue-Pointe

#1995

#2000



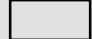
#2110

#2120

H-5604

**1990, chemin de la Longue-Pointe**

**Légende**

-  terrain visé
-  zonage
-  Lot



Orthophoto 2023  
Échelle: 1:1 000